

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2077

22 octobre 2009

SOMMAIRE

Access Self-Storage Holdings S.A.	99692	MCT Berlin Drei S.A.	99677
Advent Pharma Holding	99652	MCT Berlin Eins S.A.	99687
Albanos Trust S.A.	99662	MCT Berlin Fünf S.A.	99677
Automat' Services	99692	MCT Berlin Vier S.A.	99677
Automat' Services	99687	MCT Berlin Zwei S.A.	99687
Black & Decker Luxembourg S.à r.l.	99653	Miracles SPF S.A.	99695
Brussels City Properties S.A.	99691	Monte-Invest S.à r.l.	99677
Burgan International Holding S.A.	99689	Novelia Senior Services S.A.	99688
Centauro Investments S.à r.l.	99694	Onsen S.A.	99689
C-Services S.A.	99650	PAN-DEO S.A.	99662
Delilah S.à r.l.	99650	Parfood Invest S.A.	99657
Dexia Life & Pensions Luxembourg	99650	Picolit S.A.	99656
Energy Trade and Development S.A.	99693	Polcevera S.A.	99691
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	99657	ProLogis Management Services S.à r.l. ...	99696
EPF Garden Towers S.à r.l.	99658	RE&F S.A.	99670
FIVEST (Financière d'Investissements) S.A.	99695	Satul S.A.	99690
Forum City Muelheim S. à r.l.	99658	Scuderia Cavallino Pazzo S.A.	99665
Helifin	99658	Set Management S.à r.l.	99694
Hofaro S.A.	99693	Shaw International S.à r.l.	99650
ILP II S.C.A., SICAR	99667	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	99692
IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A.	99651	Thebel S.A.	99693
Indorama Ventures S.A.	99688	TIMO Lux S.A.	99696
Iridium Investholding Sàrl	99651	Tramuntana S.C.A., SICAR	99696
Janus Immobilière S.A.	99690	Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l.	99687
La Haie Blanche S.A. Luxembourg	99694	VCM-Progest 1 S.A.	99665
Leuchtturm Investholding S.A.	99652	Vipaero (Luxembourg) S. à r. l.	99670
Logistique Europe S.A.	99657	Wilux S.à r.l.	99690
Lumber Holdings	99657	WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.	99679
Luxbus S.A.	99695	ZithaSenior S.A.	99689
Markeasy S.à r.l.	99691		

Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009 - L090086300.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009129200/13.

(090155924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 114.215.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009129205/13.

(090155745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 138.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56247 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009129214/12.

(090155980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 136.637.

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C-Services S.A.", avec siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C numéro 744 du 27 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège statutaire et administratif du L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon à L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

2) Modification de l'article 2.1. des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Capellen".

Après délibération, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon à L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch, et de modifier en conséquence l'article 2.1 des statuts comme suit:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Capellen".

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. THINNES, S. BOULARD, A. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37932. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128993/50.

(090156021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Iridium Investholding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.796.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56233 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129193/12.

(090156027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 10. Juni 2009 hervor, dass:
die Herren:

- Dirk Schenke, Dipl.-Kfm, Am Sonnenhang 50, D-45289 Essen,
- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10, Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Jörg Günster, Dipl. Ing., 43, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg
als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.
- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Gesellschaftssitz: 4, rue de Neuerburg, L-2215 Luxembourg

Luxembourg, den 25. September 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009124851/21.

(090149721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129198/12.

(090156020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Advent Pharma Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.943.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "ADVENT PHARMA HOLDING", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11100.

- que la société "ADVENT PHARMA HOLDING" (la "Société"), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 943,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 11 avril 2006 et publié au Mémorial C numéro 1297 du 5 juillet 2006; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 4 mai 2006 et publié au Mémorial C numéro 1497 du 4 août 2006, au capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 17 septembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 19 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) dans les bureaux de Al Global Investments S.à r.l., 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130037/29.

(090156513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 447.976.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.711.

—

In the year two thousand nine, the twenty-ninth day of July, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 37.711, incorporated on 29 July 1991, pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 50 of 13 February 1992 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 29 December 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 824 dated 25 April 2006.

There appeared:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with a share capital of USD 80,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 47,799 (forty seven thousand seven hundred and ninety nine) shares having a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows :

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 447,976,000.- (four hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-six thousand United States Dollars) by way of creation and issue of 447,976 (four hundred and forty-seven thousand nine hundred and seventy-six) ordinary A shares having a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind, consisting in preferred equity certificates (PECs) issued by the Company;

4. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 447,976,000.- (four hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-six thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 47,799,000.- (forty-seven million seven hundred and ninety-nine thousand United States Dollars), represented by 47,799 (forty-seven thousand seven hundred and ninety-nine) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, to an amount of USD 495,775,000.- (four hundred and ninety-five million seven hundred and seventy-five thousand United States Dollars), by way of creation and issue of 447,976 (four hundred and forty-seven thousand nine hundred and seventy-six) ordinary A shares having a par value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars), and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Third resolution - Subscription and Payment

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares having a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) and pay up its New Shares by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) of 7,000 (seven thousand) preferred equity certificates issued by the Company on 24 December 2003 and 360,293 (three hundred and sixty thousand two hundred ninety-three) preferred equity certificates issued by the Company on 1 March 2004, each having a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) along with any accrued interests.

The Contribution in Kind has been valued in accordance with generally accepted accounting principles at USD 447,976,457.30 (four hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-six thousand four hundred and fifty-seven United States Dollars and thirty United States Cents) and is to be allocated as follows:

(i) USD 447,976,000.- (four hundred and forty-seven million nine hundred seventy-six thousand United States Dollars) will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

(ii) USD 457.30 (four hundred and fifty-seven United States Dollars and thirty United States Cents) will be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Black & Decker Global Holdings S.à r.l.	495,775
Total of shares	495,775

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 4. Capital.

The subscribed share capital is set at USD 495,775,000.- (four hundred and ninety-five million seven hundred and seventy-five thousand United States Dollars) represented by 448,309 (four hundred and forty-eight thousand three hundred and nine) Ordinary A Shares (the Ordinary A Shares) and 47,466 (forty-seven thousand four hundred and sixty-six) Preference A Shares (the Preference A Shares), each having a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the new number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet, par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.711, constituée le 29 juillet 1991 en vertu d'un acte notarié de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 1992 sous le

numéro 50 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2005 suite à un acte notarié, reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, publié le 25 avril 2006 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 824.

A comparu:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de USD 80.000,- (l'Associé Unique),

ci-après représentée par M. Olivier Too, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

I. Que 47.799 (quarante sept mille sept cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 447.976.000,- USD (quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission de 447.976 (quatre cent quarante-sept mille neuf cent soixante-seize) parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de 1.000,- USD;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 2. par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en des certificats de capitaux préférentiels (PECs) émis par la Société;

4. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant 447.976.000,- USD (quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 47.799.000,- USD (quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 47.799 (quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 495.775.000,- USD (quatre cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de l'émission de 447.976 (quatre cent quarante-sept mille neuf cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et l'Assemblée procède dès lors à l'émission des nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription à l'augmentation de capital et la libération des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à l'émission des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport en Nature) de 7.000 (sept mille) certificats de capitaux préférentiels (PECs) émis le 24 décembre 2003 par la Société et de 360.293 (trois cent soixante mille deux cent quatre-vingt-treize) certificats de capitaux préférentiels (PECs) émis le 1^{er} mars 2004 par la Société, ayant une valeur nominal de 1.000,- USD (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacun.

L'Apport en Nature a été évalué conformément aux principes comptables généralement acceptés à 447.976.457,30 USD (quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-sept Dollar des Etats-Unis d'Amérique et 30 centimes) et devra être attribué comme suit:

(i) 447.976.000,- USD (quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

(ii) 457,30 USD (quatre cent cinquante-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et 30 centimes) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en nature est attestée au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique (le Certificat).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Suite à l'augmentation de capital de la Société, l'Associé Unique prend acte de l'actionnariat de la Société indiqué ci-dessous:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
Black & Decker Global Holdings S.à r.l.	495.775
Nombre total de parts sociales	495.775

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Capital

Le montant du capital social souscrit de la Société est fixé à 495.775.000,- USD (quatre cent quatre-vingt-quinze millions sept cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 448.309 (quatre cent quarante-huit mille trois cent et neuf) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 47.466 (quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-six) parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A), ayant une valeur nominale de USD 1.000,- (mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune "

Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le nouveau nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, et (ii) et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Olivier Too, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. LAC/2009/32341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2009131461/216.

(090158527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Picolit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.141.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PICOLIT S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130005/12.

(090156663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 78.155.

—
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGISTIQUE EUROPE S.A.
Mohammed KARA / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130003/12.

(090156658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Parfood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 62.532.

—
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARFOOD INVEST S.A.
Régis DONATI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130002/12.

(090156656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Lumber Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.530.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
LUMBER HOLDINGS
N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2009129936/18.

(090156407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.705.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129678/12.

(090156186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Forum City Muelheim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.629.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129679/12.

(090156185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129677/12.

(090156188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Helifin, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 148.465.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze septembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. La société à responsabilité limitée EDIFISC LUXEMBOURG Sarl, ayant son siège social à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 120.971, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry MARTIN, expert-comptable, né à Arlon (Belgique) le 23 mai 1965, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 171, avenue de la Gare. Lequel comparant, a déclaré constituer une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "HELIFIN" S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000 €) représenté par trente et une actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Art. 17. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les actions créées ont été souscrites de la de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée EDIFISC LUXEMBOURG Sàrl, prénommée, trente et une actions	31
TOTAL: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixé à un chacun.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:

La société à responsabilité limitée EDIFISC LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 120.971, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry MARTIN, expert-comptable, né à Arlon (Belgique) le 23 mai 1965, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 171, avenue de la Gare.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur Pierre COLLIGNON, employé, né à Arlon (Belgique) le 26 novembre 1977, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 8, chaussée de Bastogne

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Martin, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2009. WIL/2009/754 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009129681/191.

(090156380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Albanos Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Référence de publication: 2009129553/10.

(090156427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

PAN-DEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 148.469.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente septembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit Luxembourg AMA-DEO S.A. avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125.344, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 05 février 2007, publié au Mémorial C numéro 929 du 21 mai 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée aux présentes par son administrateur délégué: Monsieur Sandro PICA, administrateur de sociétés, demeurant à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, nommé à cette fonction et habilité à engager la société par sa seule signature aux termes d'une décision du conseil d'administration en date du 07 février 2007, publiée au Mémorial C numéro 1181 du 16 juin 2007, ledit conseil d'administration agissant conformément à l'autorisation lui conférée par l'article 6 des statuts,

Et

2. La société civile immobilière SOTER SCI, avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, immatriculée au RCSL sous le numéro E 2.818, constituée aux termes d'un acte sous seing privé du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1584 du 05 novembre 2002 et dont les statuts ont été redressés aux termes d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1343 du 17 décembre 2003,

Représentée aux présentes par son gérant: Monsieur Sandro PICA, administrateur de sociétés, demeurant à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette,

Nommé à cette fonction aux termes de la prédite assemblée générale du 24 novembre 2003, publiée comme dit ci-avant, et habilité à engager la société sous sa seule signature conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAN-DEO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch/Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de ladite commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme il est dit, déclarent souscrire le capital comme suit:

- AMA-DEO S.A., préqualifiée, sept cents actions:	700 actions
- SOTER SCI, préqualifiée, trois cents actions:	300 actions
TOTAL: mille actions:	1000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale se tiendra en l'année 2010. Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Les fondatrices sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants, agissant comme sus-dit et représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués au nom des sociétés fondatrices en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Mademoiselle Letizia PICA, administrateur de société, née à Esch/Alzette le 05 juin 1981, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Frédéric Joliot-Curie,
- Monsieur Salvatore PICA, étudiant, né à Esch/Alzette, le 09 mai 1986, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, am Armschlag,
- Monsieur Sandro PICA, employé privé, né à Nocera Umbra, Italie, le 26 mars 1958, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, am Armschlag.

Monsieur Sandro PICA, préqualifié et ici présent, est nommé administrateur-délégué de la société, ce qu'il accepte expressément.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire: Madame Manuela PULCINELLI, comptable, née à Differdange, le 24 juin 1960, demeurant à L-4411 Soleuvre, 9, rue Daennebesch.

5. Le siège social est fixé à L-4011 Esch/Alzette, 107, rue de l'Alzette.

6. Les mandats des administrateurs, administrateur délégué et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2014.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué en toutes circonstances.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifié auprès du notaire au moyen de sa carte d'identité.

Signé: S. PICA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 1 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3338. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 7 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009129551/177.

(090156445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Scuderia Cavallino Pazzo S.A., Société Anonyme,
(anc. VCM-Progest 1 S.A.).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.638.

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "VCM-PROGEST 1 S.A.", ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 8, Place Winston Churchill, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2265 du 5 décembre 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.638.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE CENT (3.100) actions, d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination de la société en "SCUDERIA CAVALLINO PAZZO S.A." et modification subséquente de la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Ajout de 2 nouveaux alinéas à l'objet social de la société et modification conséquente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "SCUDERIA CAVALLINO PAZZO S.A." et modifie en conséquence la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination "SCUDERIA CAVALLINO PAZZO S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter deux nouveaux alinéas à l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prestation directe et indirecte de services d'assistance, d'aide et de support aux sociétés de capital à risque, d'investissement, financières et holding sous toutes leurs formes et à prendre des mandats d'administrateurs dans de telles sociétés.

La Société a également pour objet l'organisation, la participation à et la promotion de courses automobiles sur circuits ouverts et fermés, rallyes privés à Luxembourg et à l'étranger de voitures historiques, classiques et de courses, l'organisation d'événements dans ce domaine pour des sociétés et des personnes privées, l'organisation de stages de conduite, visites d'usines d'automobiles et en général la promotion de tout événement et de toute autre activité directement ou indirectement liée à l'objet de la société.

De manière générale de faire tout investissement mobilier et immobilier sous toutes ses formes et leur exploitation et notamment l'investissement ou le développement dans des structures pour entreposer, restaurer et préparer des voitures de courses et de collection.

L'acquisition à des fins d'investissement, l'intermédiation achat-vente, de voitures anciennes, de collection et de courses et leur mise en valeur ainsi que la mise à disposition de telles voitures à des tiers et accessoirement le développement d'une écurie de courses automobiles.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009129526/72.

(090156676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Adrien COULOMBEL, having professional residence in Luxembourg,

acting in its capacity as attorney of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP II S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 18 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 710 of April 25, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 March 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 of May 12, 2009, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 123060 and having its registered office at 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on September 22, 2009, a certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at ninety-four million four hundred fifty-eight thousand eight hundred eighty-one euro thirty-one cents (EUR 94,458,881.31) divided into nine million four hundred forty-two thousand seven hundred eighty-eight point one three zero seven (9,442,788.1307) Class A Shares, three thousand ninety-nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

II.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital for a maximum total subscription price of three million six hundred forty-seven thousand eight hundred eighty-three euro sixty-nine cents (EUR 3,647,883.69), within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on September 22, 2009, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of nine hundred and seventy-five thousand euro (EUR 975,000.-) in order to raise it from its present amount of ninety-four million four hundred fifty-eight thousand eight hundred eighty-one euro thirty-one cents (EUR 94,458,881.31) to an amount of ninety-five million four hundred thirty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 95,433,881.31) by the creation and the issue of ninety-seven thousand five hundred (97,500) new shares of class A, having a nominal value of ten euro (EUR. 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

IV.- The Company's Manager further resolved to accept the subscriptions on September 22, 2009 of ninety-seven thousand five hundred (97,500) new Class A Shares.

V.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

A Limited Shareholders	Capital Contribution (EUR)	Total of new class A shares subscribed
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	48,750.00	4,875.0000
Atami Consultadoria e Serviços Lda.	203,125.00	20,312.5000
Gregory Venture Ltd Inc	56,875.00	5,687.5000
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	121,875.00	12,187.5000
Value Secondary Investments SICAR SCA	40,625.00	4,062.5000
Efibanca S.p.A.	203,125.00	20,312.5000
Denham Corp.	79,218.75	7,921.8750
Piena Ltd	65,000.00	6,500.0000
Allianz Private Equity Partners Europa I	40,625.00	4,062.5000
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	24,375.00	2,437.5000
Crown Private Equity plc	40,625.00	4,062.5000
Magata Consultadoria e Serviços Lda	50,781.25	5,078.1250
TOTAL	975,000.00	97,500.0000

Proof of the payment, making a total amount of nine hundred and seventy-five thousand euro (EUR 975,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 (b) and (e) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8. (b). "The capital of the Company is set at ninety-five million four hundred thirty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 95,433,881.31) divided into nine million five hundred forty thousand two hundred eighty-eight point one three zero seven (9,540,288.1307) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of two million six hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-three euro sixty-nine cents (EUR 2,672,883.69)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Adrien COULOMBEL, résident professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Manager de la société en commandite par actions "ILP II S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 25 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 12 mai 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123060 et ayant son siège social au 30 rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 22 septembre 2009 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement quatre-vingt-quatorze millions quatre cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-un euros trente et un cents (EUR 94.458.881,31) divisé en neuf millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-huit virgule un trois zéro sept (9.442.788,1307) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité.

II.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit, pour un montant total de souscription de trois millions six cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros soixante-neuf cents (EUR 3.647.883,69), dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 22 septembre 2009, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions quatre cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-et-un euros trente et un cents (EUR 94.458.881,31) à quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-et-un euros trente et un cents (EUR 95.433.881,31) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également admis les souscriptions le 22 septembre 2009 de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles actions de Classe A.

V.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

Nouveaux Associés Commanditaires A	Libération (EUR)	Nombre d'actions nouvelles de classe A souscrites
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	48.750,00	4.875,0000
Atami Consultadoria e Serviços Lda.	203.125,00	20.312,5000
Gregory Venture Ltd Inc	56.875,00	5.687,5000
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	121.875,00	12.187,5000
Value Secondary Investments SICAR SCA	40.625,00	4.062,5000
Efibanca S.p.A.	203.125,00	20.312,5000
Denham Corp.	79.218,75	7.921,8750
Piena Ltd	65.000,00	6.500,0000
Allianz Private Equity Partners Europa I	40.625,00	4.062,5000
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	24.375,00	2.437,5000
Crown Private Equity plc	40.625,00	4.062,5000
Magata Consultadoria e Serviços Lda	50.781,25	5.078,1250
TOTAL	975.000,00	97.500,0000

La preuve du paiement dont le montant total est de neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000,-) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) et (e) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (b). "Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-et-un euros trente et un cents (EUR 95.433.881,31) divisé en neuf millions cinq cent quarante mille deux cent quatre-vingt-huit virgule un trois zéro sept (9.540.288,1307) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité."

"(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de deux millions six cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-trois euros soixante-neuf cents (EUR 2.672.883,69)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11569. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129531/162.

(090156307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 402/2009 en date du 7 septembre 2009 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009129556/15.

(090156192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Vipaero (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.459.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twenty fourth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"VipAero SOCIEDAD ANONIMA", a public limited company validly incorporated and existing under the laws of Costa Rica, recorded with the "Registro de personas juridicas" of Costa Rica under number 3-101-496449, with its registered office at San José (Costa Rica), Central avenue 25, street n°28N,

here represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Raphaël ROZANSKI, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Vipaero (Luxembourg) S. à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the sale and purchase of aircraft, the assistance with regard to the negotiation of agreements for the acquisition or leasing of aircraft, the assistance in connection with the registration of the aircraft in the countries of exploitation or elsewhere depending on the requests and needs of the customers, the selection of the appropriate operators and the assistance thereof, the provision of personnel if necessary, the support in respect of the maintenance of aircraft and the chartering of airplanes and helicopters and the management thereof, in general the provision of any aircraft services.

The purpose of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand United States Dollar (USD 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) sharequotas of one United States Dollar (USD 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of a manager of the category A charged with the execution of the operations for which a business licence of the Luxembourg Ministry of Middle Classes is required and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager. The single manager must hold a business licence of the Luxembourg Ministry of Middle Classes.

In case of plurality of managers and with regard to operations for which a business license from the Luxembourg Ministry of Middle Classes is required the company will be bound by the sole signature of the manager of the category A charged with the performance of said operations. All other operations require the joint signature of the manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers; the presence or representation of the manager of the category A being compulsory. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney and except for the operations for which a business license of the Luxembourg Ministry of the Middle Classes is required.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. Whenever and as long as the legal conditions for an external audit are fulfilled the corporation is supervised by one or several external auditors, appointed by the general meeting of shareholders among the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises" which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the one hundred and fifty thousand (150,000) sharequotas of one United States Dollar (USD 1.-) each.

All the one hundred and fifty thousand (150,000) sharequotas of one United States Dollar (USD 1.-) each have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one hundred and fifty thousand United States Dollar (USD 150,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

1) Mr Alain ROUSSELOT, company director, born on April 30, 1942 at Arcachon (France), residing at 2146 Sandton (South Africa), 1, Silkwood, Linden road, is appointed as manager of the category A for an indefinite period.

2) Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born on September 2, 1975 at Arlon (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an indefinite period.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"VipAero SOCIEDAD ANONIMA", une société anonyme valablement constituée et existant sous la législation du Costa Rica, enregistrée auprès du "Registro de personas jurídicas" de Costa Rica sous le numéro 3-101-496449, avec siège à San José (Costa Rica), Central avenue 25, street n°28N,

ici représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Vipaero (Luxembourg) S. à r. l."

Art. 3. L'objet de la société est la vente et l'achat d'avions, l'aide en rapport avec la négociation de contrats pour l'acquisition ou la location d'avions, l'assistance en relation avec l'immatriculation des avions dans les pays d'exploitation ou autre part selon les demandes et les besoins des clients, la sélection des opérateurs appropriés et leur assistance, la mise à disposition de personnel, si nécessaire, l'aide en relation avec la maintenance des avions ainsi que l'affrètement d'avions et d'hélicoptères, leur gestion et en général la prestation de tous services pour avions.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés d'un gérant de catégorie A chargé de l'exécution des opérations pour lesquelles une autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes du Luxembourg est requise et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant. Le gérant unique doit détenir une autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes du Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants et quant aux opérations pour lesquelles une autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes du Luxembourg est requise, la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant de catégorie A chargé de l'exécution de ces opérations. Toutes les autres opérations nécessitent les signatures conjointes du gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont obligatoirement le gérant de catégorie A, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration et à l'exception des opérations pour lesquelles l'autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes du Luxembourg est requise.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Chaque fois et aussi longtemps que les conditions légales pour un contrôle externe sont remplies, la société est supervisée par un ou plusieurs réviseurs externes nommés par l'assemblée générale des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, qui fixera leur nombre et leur rémunération ainsi que le durée de leur mandat.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Toutes les cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

1) Monsieur Alain ROUSSELOT, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1942 à Arcachon (France), demeurant à 2146 Sandton (Afrique du Sud), 1, Silkwood, Linden road, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3554. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009129545/363.

(090156190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Fünf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.312.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129561/12.

(090156258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.529.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129560/12.

(090156248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Drei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.011.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129559/12.

(090156229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Monte-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Henry Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 148.467.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Nunzio MONTENERO, employé privé, demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette, 9 rue Henry Bessemer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Monte-Invest S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

99679

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Nunzio MONTENERO, prèdit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4032 Esch-sur-Alzette, 9 rue Henry Bessemer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Montenero, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 12067. Reçu: Soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009129539/94.

(090156393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.456.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Shareholder), hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect share holding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect share holding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payment

The Shareholder hereby declares to subscribe all the 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

(1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at 7, constituting therefore the board of managers of the Company.

(2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:

1. Mr. Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr. Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Mr. Emile van Popering, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;

4. Mr. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, born on 11 April 1939 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands;

5. Mr. Michel de Bodt, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussels, Belgium;

6. Mr. Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (United States of America) and residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg; and

7. Mr. Marc Feider, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholder (i) the present deed is worded in English, followed by a French version and (ii) in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé), ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexés aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (une euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Assemblée générale extraordinaire de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 7, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.
- 2) L'Associé décide de nommer les sept personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Thierry Lenders, Gérant de société, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;

2. M. Lennart Stenke, Conseiller Financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. M. Emile van Popering, Gérant de société, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;

4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, né le 11 avril 1939 à Rotterdam demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;

5. M. Michel de Bodt, Directeur Financier, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Bruxelles, Belgique;

6. M. Peter Gerrard, Banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg; et

7. M. Marc Feider, Avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2009. LAC/2009/40266. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009129549/410.

(090156101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129557/12.

(090156199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Zwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129558/12.

(090156219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129562/12.

(090156272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 25.598.

*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire tenue à Leudelange le 1^{er} septembre 2009*

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de gérance de:

- Madame Hendrina BALTUS
- Monsieur Mark WHITE
- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN

- Monsieur Jean-Michel BIANCHI

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'assemblée générale nomme à la fonction de réviseur d'entreprises la société DELOITTE s.a. avec siège à Luxembourg pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009129806/18.

(090156549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

—
*Extrait de l'assemblée générale
annuelle tenue à Leudelange le 9 septembre 2009*

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Madame Hendrina BALTUS

- Monsieur Mark WHITE

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN

- Monsieur Jean-Michel BIANCHI

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'assemblée générale renouvelle pour une durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

DELOITTE S.A. avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novélia Senior Services S.A.

Référence de publication: 2009129809/19.

(090156562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Indorama Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.068.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on May 26th, 2009

- The mandates of the Directors of Mr. Alope LOHIA, born in Kolkata, on November 27th, 1958 residing at 35/47 Inter Tower 18-B FL, Soi Sukhumvit 11, Sukhumvit Road, Klongteoy, Bangkok, Mr Dilip KUMAR AGARWAL, born in Udaipur, on February 10th, 1957 residing at Unit #16A, Tower Park, 52/84, Sukhumvit Soi 3, Bangkok 10110, Thailand, Mr Sashi PRAKASH KHAITAN, born in Calcutta, on March 14th, 1948, residing at Unit #6, Raj Mansion, 31-33 Sukhumvit Soi 20, Bangkok 10110 Thailand and Mr. Satyanarayan MOHTA, born in Rota Rajatshan, on June 27th, 1957 residing at Apt n°10A, Goving Tower, Sukhumvit Soi 19, Bangkok 10110, Thailand be renewed for a new period of 6 years. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of the year 2015

- the mandate of the Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A. having its registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg be renewed for a new period of 6 years. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2015

For true copy

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 26 mai 2009

- les mandats des Administrateurs de Monsieur Alope LOHIA, né à Kolkata, le 27 novembre 1958 résidant au 35/47 Inter Tower 18-B FL, Soi Sukhumvit 11, Sukhumvit Road, Klongteoy, Bangkok, de Monsieur Dilip KUMAR AGARWAL, né à Udaipur, le 10 février 1957, résidant à Unit #16A, Tower Park, 52/84, Sukhumvit Soi 3, Bangkok 10110, Thailand, de Monsieur Sashi PRAKASH KHAITAN, né à Calcutta, né le 14 mars 1948, résidant à Unit #6, Raj Mansion, 31-33 Sukhumvit Soi 20, Bangkok 10110 Thailand et de Monsieur Satyanarayan MOHTA, né à Rota Rajatshan, le 27 juin 1957 résidant au Apt n°10A, Goving Tower, Sukhumvit Soi 19, Bangkok 10110, Thaïlande sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de six ans. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 26 mai 2009.
Certifié conforme
INDORAMA VENTURES S.A.
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009129776/35.

(090156113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.345.

—
Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 11. Mai 2009

Als neues Verwaltungsratsmitglied für den Zeitraum von einem Jahr wird ernannt: Herr Jules GEISEN, wohnhaft in L-7371 HELMDANGE 9, rue J.F. Kennedy, geboren am 11. November 1946 in Luxemburg.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Schwester Brigitte, geb. Brigitte SCHNEIDERS, Schwester Michèle, geb. Josette KOEDINGER, Frau Dr. Carine FEDERSPIEL, Frau Dr. Martine STEIN-MERGEN, Herr Prof. Dieter FERRING, Herr Dr. Hans Jürgen GOETZKE, Me Léon GLODEN, Herr Guy SCHULLER werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009.

Die Mandate der Delegierten für die tägliche Geschäftsführung, Schwester Brigitte, geb. Brigitte SCHNEIDERS, Frau Dr. Carine FEDERSPIEL, Herr Dr. Hans Jürgen GOETZKE, werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009.

Das Mandat des Rechnungsprüfers Fiduciaire Marc MULLER s. à r. l. wird erneuert und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009.

ZithaSenior s.a.
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009129800/22.

(090156587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burgan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.806.

—
Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009129801/15.

(090156357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Onsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.927.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration daté du 21 septembre 2009

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour *ONSEN S.A.*

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2009129771/17.

(090156126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009

Omissis

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, employé privé, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2009129798/25.

(090156661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Wilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.596.

—
La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009129778/14.

(090156683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Janus Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.321.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009129788/15.

(090156410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Markeasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 79.191.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009129790/15.

(090156405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 57.595.

Suite au procès-verbal du Conseil d'Administration de la société POLCEVERA S.A. tenue en date du 24 septembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. Changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Adriano FOSSATI réside désormais au 12, ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du représentant à la gestion journalière suivant:

- Monsieur Fabio MORVILLI, né le 17 septembre 1956 à Rome, Italie, demeurant au 12, rue du Château, L-7463 Pettingen, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de représentant à la gestion journalière de la Société pour tous les actes relatifs à:

- La gestion des contrats de travail du personnel;
- L'établissement et la signature de tous les documents requis par les Administrations luxembourgeoises ou devant être fournis à ces derniers dans le cadre des obligations légales de la Société;
- Le suivi des comptes bancaires conformément aux éventuelles décisions du Conseil de la Société;
- La représentation de la Société dans ses rapports avec les Administrations luxembourgeoises;
- L'exécution de toute décision du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLCEVERA S.A.
Fabrice Rota
Mandataire spécial

Référence de publication: 2009129796/26.

(090156679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.566.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Paul RONDIAT, Administrateur de la Société, demeurant professionnellement au 25, rue de Wand, B-1020 Bruxelles.

Certifié sincère et conforme
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
A. GRAZIANO / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009129773/13.

(090156116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2009

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer:

Monsieur Andrew de la Haye, ayant son adresse professionnelle à Links Estate, La Rue a Don, Grouville Jersey, Channel Islands, président du conseil, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2009129772/18.

(090156119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 25.598.

*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire tenue à Leudelange le 1^{er} septembre 2009*

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de gérance de:

- Madame Hendrina BALTUS
- Monsieur Mark WHITE
- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Jean-Michel BIANCHI

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'assemblée générale nomme à la fonction de réviseur d'entreprises la société DELOITTE s.a. avec siège à Luxembourg pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009129804/19.

(090156538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.787.

AUSZUG

Aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 9. September 2009 geht hervor:

- dass Herr Walter Schröder mit Wirkung zum 30. September 2009 als täglicher Geschäftsführer der Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS abberufen wird.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. September 2009.

*Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2009129824/17.

(090156385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Energy Trade and Development S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.692.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juillet 2009 que:

1. La démission de la société «FGS CONSULTING LLC» de sa fonction de liquidateur est acceptée.
2. Le remplacement du liquidateur démissionnaire par la société «REVICONSULT S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.013, est accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009129823/17.

(090156377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Thebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.586.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 28 août 2009*

1. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour THEBEL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129821/19.

(090156423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 7 octobre 2009*

1. Mme Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur B.
2. M. Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HOFARO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129814/18.

(090156462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

La Haie Blanche S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.649.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 8 octobre 2009*

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LA HAIE BLANCHE S.A. Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129815/22.

(090156459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Centauro Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.185.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'associée unique en date du 21 septembre 2009*

1. Veuillez noter que le gérant, M. Luis Alberto REY, est décédé.
2. Le nombre de gérants a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).

Luxembourg, le 09/10/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Centauro Investments S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009129813/16.

(090156463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Set Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.447.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 27 mai 2009 que:
- Madame Athinoulla NEOFYTOU, résidant à Chypre CY-3021 Limassol, 2, Lekorpouzie, a été renommée aux fonctions de gérant de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2009.
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009129829/16.

(090156221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

FIVEST (Financière d'Investissements) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.479.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 juillet 2009 au siège social de la société que:

1) Andrew Mann, demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2) la démission de M. Graham J. Wilson en tant qu'administrateur délégué de la société a été acceptée.

3) M. Anton Baturin et Mme Anila Bushi-Bouyer tous les deux avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ont été nommés en tant qu'administrateurs en remplaçant de M. François Manti et Mme Audrey Coppede jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

4) le mandat de M. Graham J. Wilson en tant qu'administrateur a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009129828/22.

(090156242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Luxbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 134.179.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 septembre 2009 que Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été réélu aux fonctions d'administrateur unique de la société pour une durée d'une année.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009129830/16.

(090156215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Miracles SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.315.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 30 septembre 2009 à 10.00 heures.

Première résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Stéphane Lataste, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que président du conseil d'administration de la Société. Son mandat prend effet ce jour et se terminera en même temps que son mandat d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009129760/16.

(090156262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg le 10 septembre 2009 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

Lors du Conseil de Gérance tenu en date du 10 septembre 2009, Mr Juan FIERRO MARCH, né le 21 octobre 1976 à Madrid en Espagne avec adresse professionnelle au Hinterhostattstrasse 6, CH-6376 Emetten Suisse, a été nommé représentant permanent de la société TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à.r.l., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Associé Gérant Commandité de la société TRAMUNTANA S.C.A. SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009129744/22.

(090156588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.695.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 août 2009

Il a été décidé que:

1. La démission de Mme Joanne Davies avec effet au 19 août 2009 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Signé à Luxembourg, le 19 août 2009.

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009129738/14.

(090156204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

TIMO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.576.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129241/10.

(090156008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.